

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 juillet 2020 à 8 h 30  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE20 1011**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 juillet 2020, en y retirant l'article 20.010 et en y ajoutant les articles 20.028, 30.018, 30.019, 50.002 et 50.003.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 1012**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 1013**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 1014**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE20 1015**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE20 1016**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

**CE20 1017**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

**CE20 1018**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 894 689,35 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de renouvellement de 12 mois, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement aux entreprises suivantes :

No Appel d'offres	Adjudicataire	Contrat	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)	Variations quantités (15 %)	Contingences (5%)	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
19-17650	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-24	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-25	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAC-26	50 764,34 \$	7 614,65 \$	2 538,22 \$	60 917,20 \$
16-17040	Déneigement Discount inc.	LAS-5	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-6	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-7	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	Déneigement Discount inc.	LAS-8	32 092,40 \$	4 813,86 \$	1 604,62 \$	38 510,88 \$
	100 Limites Environnement inc.	RDP-31	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
	MJ Contach	RDP-32	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
	MJ Contach	RDP-33	63 858,03 \$	9 578,71 \$	3 192,90 \$	76 629,64 \$
16-16595	REM Groupe Extrême inc.	RPP-1	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extrême inc.	RPP-2	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extrême inc.	RPP-3	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
	REM Groupe Extrême inc.	RPP-4	73 520,76 \$	11 028,11 \$	3 676,04 \$	88 224,92 \$
16-17242	J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement	VMA-14	64 184,79 \$	9 627,72 \$	3 209,24 \$	77 021,75 \$
	J.M.A.C. Remorquage Transport et Deneigement	VMA-15	64 184,79 \$	9 627,72 \$	3 209,24 \$	77 021,75 \$
<b>Total</b>			<b>894 689,35 \$</b>	<b>134 203,40 \$</b>	<b>44 734,47 \$</b>	<b>1 073 627,21 \$</b>

**TTC : Toutes taxes comprises**

- 2- d'autoriser une dépense de 44 734,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 134 203,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1207711003

---

#### **CE20 1019**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Géothentic inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des systèmes de détection de benne levée, pour une somme maximale de 179 730,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17937;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1208407002

---

#### **CE20 1020**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à BC2 Groupe Conseil inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un programme d'aménagement fonctionnel et technique pour le projet de réfection du chemin de ceinture du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 263 453,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18131;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1208356001

---

**CE20 1021**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et René Tremblay, Luc Bachand, Christine Beaubien, Paul D. Campbell, Mitchell Cohen, Sylvain Cossette, Zachary R. George, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar / Cominar Real Estate Investment Trust, portant sur les conditions exigées par la Ville pour que Cominar bénéficie de certaines mesures compensatoires globales dans le cadre de l'agrandissement du stationnement d'un bâtiment commercial situé au 5205, rue Fairway à Lachine, impliquant une extension du réseau d'égout susceptible de faire augmenter les débordements d'égout unitaires.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1203438022

---

**CE20 1022**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur le raccordement d'un branchement d'égout de la STM à un égout-collecteur de la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation du futur garage de la Côte-Vertu (GCV), impliquant un apport d'eaux souterraines dans le réseau d'égout susceptible de faire augmenter les débordements d'égout unitaires.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1203438023

---

**CE20 1023**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente à intervenir entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions relatifs aux travaux nécessaires à l'imperméabilisation du tunnel piétonnier de la STM, localisé sous l'avenue des Canadiens-de-Montréal, dans le cadre de la phase 2a du projet du Quartier des gares.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1201009001

---

**CE20 1024**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque entre la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) et la Ville de Montréal, dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208837001

---

**CE20 1025**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de donation et de licence par lequel la Ville de Montréal accepte le don de l'oeuvre d'art public intitulée « Le gâteau de mariage » de l'artiste Geneviève Desrosiers fait par les membres de sa famille et par lequel ils consentent à la Ville de Montréal une licence pour l'exposition et la reproduction de l'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1200552004

---

**CE20 1026**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conditionnellement à l'adoption du décret, l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le Fonds climat du Grand Montréal (FCGM) pour le partenariat de la Ligue des communautés canadiennes sobre en carbone;
- 2- de recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure cette entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le Fonds climat du Grand Montréal;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'entente de collaboration, pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente de collaboration, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'approuver la nomination de madame Laurence Lavigne Lalonde au premier Conseil d'administration du Fonds climat du Grand Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1204286002

---

**CE20 1027**

Vu la résolution CA20 20 0221 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 8 juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une aide financière aux artistes et travailleurs culturels mentionnés au présent dossier décisionnel, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, pour les spectacles, expositions et activités culturelles, dans l'arrondissement de LaSalle. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 8 655 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1208823004

---

**CE20 1028**

Vu la résolution CA20 09 0141 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 8 juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une aide financière aux artistes et travailleurs culturels mentionnés au présent dossier décisionnel, pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, pour les spectacles, expositions et activités culturelles, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 12 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1203060019

---

**CE20 1029**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 25 115 \$, dont 21 615 \$ à neuf organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées, dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2020-2024 – dépôt du 15 mars 2020 :

**Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques –  
Première date de dépôt 2020**

<b>PROJETS</b>	<b>PROMOTEUR</b>	<b>SOUTIEN RECOMMANDÉ</b>
<b>Volet 1 : Les activités ou les événements de plein air nautiques</b>		
Rendre le plein air accessible aux nouveaux arrivants	Association Récréative Milton-Parc	<b>3 000 \$</b>
Programme de plein air	CIVA	<b>3 500 \$</b>
Festival voile-aviron	Jeunes marins urbains	<b>1 750 \$</b>
Verdun actif	Arrondissement Verdun	<b>3 500 \$</b>
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	<b>2 500 \$</b>
Promouvoir la pêche sportive en rive chez les jeunes 6-17 ans	Comité ZIP Jacques-Cartier	<b>1 250 \$</b>
106 <sup>e</sup> régata annuelle	Club de canotage Ahunstic-Cartierville	<b>465 \$</b>
Nuitées sur les berges de la Rivières des Prairies	GUEPE	<b>2 650 \$</b>
Jeunes pagayeurs pour la vie	Eau Vive Québec	<b>3 500 \$</b>
Défi canot à glace Montréal	Rythme Nomade	<b>3 000 \$</b>

- 2- d'autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement de Verdun au montant de 3 500 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1205978002

---

**CE20 1030**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, dont 25 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de contribuer au programme de recherche de la Chaire SAQ sur la valorisation du verre dans les matériaux, sur une période de cinq ans;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Université de Sherbrooke, auquel intervient la Société des alcools du Québec, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1193855001



**CE20 1031**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$ sur trois ans (2020 à 2022), soit 50 000 \$, par année, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), afin de participer à titre de membre « grand fondateur » au projet d'Observatoire - Gestion de l'espace urbain, création pilotée par le CERIU, à même le budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1205226001

---

**CE20 1032**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 400 000 \$ aux six différents organismes ci-après désignés, soit, 200 000 \$ pour l'année 2020-2021 et 200 000 \$ pour l'année 2021-2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »	60 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Histoires de réussites »	49 000 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	« Ma santé m'appartient »	50 000 \$
CARI St-Laurent	« ImmigrantEs en action »	80 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatiques	« Femmes Sud-Asiatiques Autonomes et Indépendantes »	85 000 \$
Petites-Mains	« Unis pour réussir »	76 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1207392001

---

**CE20 1033**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 459 200 \$ aux 12 différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2020, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) :

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET</b>	<b>SOUTIEN</b>
<b>Ali et les princes de la rue</b>	Notre jeunesse, notre société	<b>50 000 \$</b>
<b>Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes</b>	DIGIGIRLZ : les jeunes femmes du numérique codent	<b>75 000 \$</b>
<b>Clinique Juridique de Saint-Michel</b>	Touche pas à mes droits!	<b>39 300 \$</b>
<b>Cybercap</b>	TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique	<b>60 000 \$</b>
<b>Événement Hoodstock</b>	S.T.ARTS (Soutien technologique et les arts)	<b>23 900 \$</b>
<b>Forum Jeunesse de Saint-Michel</b>	Drop-in : ma vie, notre quartier	<b>14 400 \$</b>
<b>GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement</b>	Tous ensembles avec la nature	<b>22 500 \$</b>
<b>Pour 3 points</b>	De coach sportif à coach de vie	<b>25 000 \$</b>
<b>Réseau citoyen de solidarité Iciéla</b>	Montréal à notre image 2020-2021 - D'un réseau de leaders jeunesse à des communautés engagés	<b>50 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	Jeux de la Rue	<b>50 000 \$</b>
<b>TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire</b>	Roule et grimpe au TAZ	<b>26 600 \$</b>
<b>Cité des arts du cirque</b>	La FALLA de Saint-Michel 2020 - Volet employabilité	<b>22 500 \$</b>

- 2 - d'approuver les 12 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1208798003

**CE20 1034**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 24 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 27 700 \$ à la Direction chrétienne inc. « Innovation Jeunes » pour l'année 2020;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice des bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1201608003

---

**CE20 1035**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 70 000 \$ à l'organisme L'Île du savoir afin de compenser les frais engagés pour la mise en oeuvre de l'édition 2020 du Festival Eurêka qui a été annulée;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1204005002

---

**CE20 1036**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (Palme Québec) (CE20 0142);
- 2 - d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Academos Cybermentorat (CE19 1312);
- 3 - d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Jeune chambre de commerce de Montréal (CE19 1249);
- 4 - d'imputer la dépense totale de 240 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1200191005

---

**CE20 1037**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2020, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Citoyens aînés : Une communauté d'influenceurs - phase 2 », dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1208114001

---

**CE20 1038**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$, pour l'année 2020, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la réalisation de son projet « Agora Goyer », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1207065001

---

**CE20 1039**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 347 \$, soit un montant de 99 457 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal inc. pour son projet « La franci action bénévole, quand le bénévolat devient une langue universelle » et un montant de 149 890 \$ à l'Université de Montréal pour son projet « Mon rendez-vous en français avec Montréal », pour l'année 2020, dans le cadre de l'entente administrative pour l'intégration linguistique de nouveaux arrivants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIFI-Ville 2018 - 2021);
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1208121001

---

**CE20 1040**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Télé-université afin de réaliser le projet « Sortir du cadre : représentations de l'assistance sociale au Québec », pour l'année 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1208784001

---

**CE20 1041**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un cachet à 30 artistes et organismes couvrant les droits de diffusion pour 40 oeuvres audionumériques pour un total de 44 550 \$ avant taxes (48 795 \$ après taxes et 45 964 \$ après ristourne) à la suite à l'appel à participation lancé par le Service de la culture, dans le cadre de la programmation culturelle des Voies actives sécuritaires;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces artistes et organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce cachet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1203205002

---

**CE20 1042**

Vu la résolution CA20 10 167 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 29 juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'arrondissement de Montréal-Nord à accorder une aide financière totale de 3 042 \$ aux artistes et travailleurs culturels mentionnés ci-dessous pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu à la convention, soit :
  - Mohsen El Gharbi - Omi Mouna 542 \$;
  - Steve Strongman - Steve Strongman 2500 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses payées entièrement par l'arrondissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1205190005

---

**CE20 1043**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1207796011

---

**CE20 1044**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 9 000 \$ à la Fondation Dynastie pour la réalisation d'une fresque pour souligner le mouvement « La vie des noirs/Black Lives Matter »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1203205003

---

#### **CE20 1045**

Vu la résolution CA20 20 0217 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 8 juin 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville à formuler une demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec la Firme Viau, Bastien Gosselin, architectes (NEQ : 1142720193) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1206152003

---

#### **CE20 1046**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville à formuler une demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec la Firme Viau, Bastien Gosselin, architectes (NEQ : 1142720193) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1205951001

---

#### **CE20 1047**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 9 juillet au 9 novembre 2020 à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1208214007

---

**CE20 1048**

Attendu que la Ville de Montréal ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux d'aménagement des réseaux d'aqueduc, sanitaire et pluvial à la station Montpellier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du projet du Réseau Express Métropolitain (REM);

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour des travaux d'aménagement des réseaux d'aqueduc, sanitaire et pluvial à la station Montpellier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sur les lots 1 985 290, 6 182 033, 6 182 034, 1 985 291, 1 985 288 et 1 985 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1207211003

---

**CE20 1049**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la vente à Quartier Éphémère, Centre d'arts visuels, de l'immeuble sis au 257, rue Prince / 745, rue Ottawa constitué du lot 2 258 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à un prix égal au coût aux livres amorti de l'immeuble, soit un montant approximatif de 339 871 \$ au 31 mai 2020, et ce, aux conditions suivantes :

- l'acquisition devra se faire libre de toute hypothèque et autre charge grevant l'immeuble;
- l'acte de vente devra prévoir un droit de premier refus sur toute vente ultérieure, en faveur de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
- l'acte de vente devra prévoir que pour toute revente dans les 30 ans suivant la vente de l'immeuble à Quartier Éphémère, ce dernier devra remettre à la SHDM un montant égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur foncière 2019, soit un montant de 1 077 029 \$ advenant une vente à 339 871 \$;
- l'exécution des obligations de Quartier Éphémère devra être garantie au moyen d'une hypothèque immobilière grevant l'immeuble en faveur de la SHDM;
- l'acte de vente devra contenir une clause à l'effet que la vente est sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1208881001

---

**CE20 1050**

Attendu que la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) accepte d'assumer chacune des obligations résultant du bail emphytéotique intervenu entre Maison Bieler inc. et la Ville de Montréal, reçu par le notaire Jean-Paul Langlois, le 29 septembre 1982 et publié au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 294 536 (ci-après le « Bail emphytéotique »);

Attendu que le Bail emphytéotique ne prévoit pas l'obligation pour Maison Bierler inc. d'obtenir le consentement de la Ville de Montréal pour les fins de la présente acquisition;

Attendu que l'investissement de la part de la SHDM pour l'acquisition du Bail emphytéotique de l'immeuble est supérieur à 1 M\$, en conformité avec l'article 4 f) des lettres patentes de la SHDM;



Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir les droits, titres et intérêts de la Maison Bieler inc. en vertu d'un Bail emphytéotique, avec les droits, titres et intérêts dans l'immeuble constitué du lot 4 141 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 3055, rue Delisle, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comportant 124 logements locatifs abordables destinés à une clientèle de personnes âgées autonomes.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207218001

---

#### **CE20 1051**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Mme Clotilde Tarditi et Mme Élodie Postel, à titre d'administratrices, à compter du 8 juillet 2020, et ce, pour une période de deux ans;
- 2 - de renouveler le mandat de Mme Julie Chaurette, de M. Fabien Cournoyer et de Mme Marie-José Roux Fauteux à compter du 8 juillet 2020, et ce, pour une période de deux ans, au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1200845002

---

#### **CE20 1052**

Il est

RÉSOLU :

de modifier les imputations financières du dossier afin d'imputer les dépenses au Règlement d'emprunt 13-038, dans le cadre du concours sur invitation pour l'intégration d'une oeuvre d'art public à la place des Arrimeurs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (CE20 0274), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1207637001

---

**CE20 1053**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution d'un montant de 71 790 \$ de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) afin d'assumer les coûts des ressources engagées par la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 71 790 \$ pour la portion de la dépense assumée par l'ARTM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1200575006

---

**CE20 1054**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le versement d'un montant de 2 509,90 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les cinq arrondissements montréalais concernés;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Direction du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1206369002

---

**CE20 1055**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 2 900 000 \$ en provenance des chapitres corporatifs, afin de combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'acquisition de coagulants en 2020;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1203438025

---

**CE20 1056**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la transaction entre la Ville de Montréal, l'Association des pompiers de Montréal inc. et le Demandeur portant le numéro de matricule 19984320;
- 2- d'autoriser Gagnier Guay Biron à signer pour la Ville de Montréal la transaction;
- 3- d'autoriser son exécution en ses termes.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1208799002

---

**CE20 1057**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 169 492,60 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Aviva, Compagnie d'assurance du Canada et Boutique Colori inc. contre la Ville de Montréal en réclamation de dommages matériels.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1208075001

---

**CE20 1058**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 394 661,46 \$, en capital, intérêts et frais d'une action en passation de titres et dommages intentée par St-Luc RDP inc. contre la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1203219008

---

**CE20 1059**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 104 996,33 \$ en capital, intérêts et frais de l'action en dommages intentée par Énergir S.E.C. contre la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser la directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe, à signer tout document requis pour le règlement du dossier;
- 3 - de renoncer au délai de prescription de trois ans prévue au *Code civil du Québec* pour deux factures de l'Annexe 1 (voir les lignes 1 et 2);
- 4 - de suspendre le délai de prescription de trois ans prévue au *Code civil du Québec* pour six factures de l'Annexe 1 (voir les lignes 3 à 8), pour une période d'un an à compter de la signature d'une Transaction-Quittance.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1208471003

---

**CE20 1060**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'institution de procédures en vue de récupérer les sommes payées injustement par la Ville à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Les Excavations Super inc., leurs dirigeants et les firmes liées ou contrôlées par les mêmes dirigeants et d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, en services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville devant la Cour supérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1203219007

---

**CE20 1061**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'autoriser une dépense de 4 513 040 \$ visant à financer la mise en place des camps de jour dans le contexte de la COVID-19 sur le territoire montréalais et à compenser les 16 arrondissements suivants qui ont assumé en amont tous les coûts requis afin d'assurer l'ouverture des camps en temps opportun pour la saison estivale : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1204815002

---

**CE20 1062**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue de la construction des ouvrages temporaires de gestion des eaux pluviales des structures des voies ferrées au sud de la rue Marc Cantin, soit l'interstation Cross Country de l'antenne Rive-Sud, objet du dossier CA-RS-06C (lots 6 187 671, 1 382 616, 6 187 670, 6 187 669, 5 573 598, 6 189 537, 6 187 667, 5 592 723, 5 685 293, 5 685 299), dans le cadre du projet du Réseau Express Métropolitain (REM) sur le territoire de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1207211009

---

**CE20 1063**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Selena Lu, à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour un mandat d'une durée de trois ans, prenant effet à compter du 8 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1204689001

---

**CE20 1064**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier décisionnel, pour l'établissement de nouvelles voies réservées à l'usage exclusif des autobus et certaines autres catégories de véhicules, le prolongement de voies réservées existantes et la modification des heures d'opération de voies réservées existantes et ce, tel que proposé par la Société de transport de Montréal (STM).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1200160002

---

**CE20 1065**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 17 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « Avenue du Mont-Royal ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1207797004

---

**CE20 1066**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 18 jointe au présent dossier décisionnel rendant applicable ce règlement au secteur « Promenade Fleury ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208383005

---

**CE20 1067**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel, afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1207796010

---

**CE20 1068**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente convenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal prévoyant des mesures de réduction des dépenses dans le cadre du plan financier visant à atténuer les effets de la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1203741001

---

**CE20 1069**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Richard Audet à titre de directeur Financement, placement et trésorerie du Service des finances, dans la fourchette salariale FM11 (128 731\$ - 160 917\$ - 193 101\$) à compter du 8 juillet 2020 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1208791002

---

**CE20 1070**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Gabriel Morin à titre de directeur du Bureau des régimes de retraite du Service des ressources humaines, dans la fourchette salariale FM11 (128 731\$ - 160 917\$ - 193 101\$) à compter du 8 juillet 2020 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1208791003

---

**CE20 1071**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1208078008

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 11 h 15**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE20 1011 à CE20 1071 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint